C.R.I.C. N° 77 (2006-2007)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2006-2007

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Voir CRAC N° 90 (2006-2007)

Séance publique de Commission *

Commission de l'Économie, de l'Emploi,
du Commerce extérieur et de la Formation

Mardi 17 avril 2006

*Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

Questions orales 4

Question orale de M. de Lamotte à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «les politiques de formation en Région wallonne»

Orateurs : M. le Président, M. de Lamotte, Mme Arena, Ministre de la Formation 4

Question orale de M. Kubla à Mme Arena, Ministre de la Formation sur «l'engagement d'un clown pour aider les chômeurs wallons»

Orateurs : M. le Président, M. Kubla, Mme Arena, Ministre de la Formation, M. Jeholet..... 6

Question orale de M. Grommes à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «les défis en termes de formation liés à l'adoption du décret sur la performance énergétique des bâtiments»

Orateurs : M. le Président, M. Grommes, Mme Arena, Ministre de la Formation 9

Interpellation 11

Interpellation de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «l'état du redéploiement économique en région liégeoise»

Orateurs : M. le Président, MM. Wesphael, Jeholet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur 11

Questions orales (suite) 14

Question orale de M. Kubla à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «la restructuration annoncée aux «Éditions de l'Avenir»»

Orateurs: M. le Président, M. Kubla, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur 14

Question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «les papeteries à Malmedy»

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur 16

Question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «la construction : 12 % d'offres malhonnêtes… »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur 17

Organisation des travaux 19

Questions orales (suite) 19

Question orale de M. de Lamotte à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «les indicateurs statistiques du marché de l'emploi»

Orateurs : M. le Président, M. de Lamotte, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur 19

Question orale de M. de Lamotte à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «les missions régionales de l'emploi»

Orateurs : M. le Président, M. de Lamotte, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur 20

Question orale de M. Crucke à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «la présence de ressortissants de dix nouveaux membres de l'Union européenne sur le marché du travail wallon»

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, Mme Dethier-Neumann 21

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «l'obtention d'une étude concernant les implantations commerciales en Wallonie»

Orateurs: M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, Mme Dethier-Neumann 23

Liste des abréviations courantes 26

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA FORMATION

Présidence de M. Jean-Charles LUPERTO, Président.

La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral commence à 10 heures 55 minutes.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. de LAMOTTE À Mme ARENA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR «LES POLITIQUES DE FORMATION EN RÉGION WALLONNE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «les politiques de formation en Région wallonne».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH.) – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, le rapport que vous avez demandé à Mme Bouchat et à M. Defeyt concernant la formation en Wallonie vient d'être rendu public et nous avons pu en lire quelques extraits dans la presse de ces derniers jours. Il invite nettement à un recentrage et à une régulation accrue de la politique régionale en la matière.

Un des soucis qui transparaît en ligne de fond de ce rapport est celui d'une priorité à accorder aux plus fragilisés, pour les doter d'une capacité de participer à la vie professionnelle. Il est ainsi question de :

– formation des travailleurs à travers le crédit-adaptation et le dispositif de «chèque-formation» ;
– mise en œuvre de garde-fous qui limitent ou empêchent les effets d'aubaine pour les entreprises ;
– l'encadrement des formés tentés par le décrochage ou l'abandon ;
– la généralisation d'une démarche d'orientation préalable à l'accès à certains dispositifs d'insertion socioprofessionnelle.

On évoque aussi la lutte contre les discriminations en matière de formation, pour la prise en charge des publics éloignés de l'emploi.

D'autre part, les auteurs du rapport insistent sur «six domaines d'action qui requièrent des formes plus fermes ou une réorientation des régulations. Par exemple : le pilotage budgétaire, ce qui implique des choix en termes de priorité ; l'évaluation ; les stages ; l'offre de formations ; les contenus et intitulés des formations et un financement autorisant plus de souplesse opérationnelle».

Un recentrage sur les publics cibles les plus fragilisés et la réorientation des régulations, voilà tout un programme qui demande à la fois des analyses critiques et, s'il échet, des propositions d'action.

Pour ma part, Madame la Ministre, je voudrais vous demander ce que vous comptez faire de ces propositions qui ont été émises dans ce rapport. Elles paraissent souvent bien documentées et adéquates. En tout cas, elles donnent à penser. Je souhaiterais que vous puissiez nous faire part d'une première synthèse des conclusions que vous tirez personnellement.

Par ailleurs, il serait sans doute judicieux que notre commission consacre à cet intéressant rapport une séance de travail avec vous. À ce propos, je m'adresse au Président.

L'ambition n'est pas de tirer sur ce qui se fait : notre politique de formation est souvent positive, elle a une réelle efficacité. On vient encore d'en démontrer l'impact. Mais elle n'atteint peut-être pas encore assez les publics-cibles qui ont le plus besoin de formation. Il s'agit donc de mieux cerner les objectifs de formation, d'affiner nos priorités et de préparer des choix. Ce serait peut-être l'occasion d'un dialogue constructif entre nous.

Je vous remercie déjà pour votre attention et de la réponse que vous avez bien voulu me préparer.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Arena.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Vous verrez qu'en matière de formation, la question qui suivra montrera que l'on n'est pas à court de créativité dans ce domaine.

L'étude relative à la formation et réalisée par M. Defeyt et Mme Bouchat a bien été commandée et financée par mes soins.

La motivation était d'apporter un nouvel éclairage sur les différents dispositifs de formation en Région wallonne.

L'étude s'est articulée autour de 10 thèmes principaux :

– la formation des travailleurs ;
– la formation en alternance, on en a déjà beaucoup parlé ;

– l'efficacité et les effets d'aubaine en matière de formation ;
– les abandons ou interruptions de formation ;
– l'orientation ;
– les discriminations ;
– les publics éloignés de l'emploi ;
– des formations à la carte ;
– le savoir-être, l'arlésienne des formations. La différence entre le savoir-être et le savoir-faire en matière de formation ;
– et toute la problématique de la régulation et du contrôle de l'offre de formation.

Le rapport est constitué d'interviews des acteurs de terrain, de l'analyse et de pistes d'actions pour l'avenir.

Parmi toutes ces propositions, certaines pistes font déjà l'objet de mise en œuvre comme ce qui concerne les formations en alternance, les stages ou l'orientation.

D'autres seront étudiées notamment en fonction de leur faisabilité, de leur impact budgétaire mais aussi de leur adéquation avec l'ensemble de nos politiques en matière de formation et plus particulièrement liée aux orientations du Plan Marshall.

Certaines propositions existent déjà ; d'autres, par contre, ne dépendent pas des compétences de la Région wallonne. Effectivement, les personnes qui ont fait l'étude ne se sont pas limitées à des recommandations liées à des compétences de la Région wallonne. Elles seront donc entendues, voire même proposées à d'autres niveaux.

Avant d'aborder plus en détail le contenu de ce rapport, je vous informe d'emblée que je compte présenter, pour information, ce rapport au Gouvernement le 26 avril prochain et qu'il est tout à fait possible d'envisager de débattre de manière constructive sur ce rapport au sein de votre commission.

En ce qui concerne le point que vous mettez en avant, c'est-à-dire la priorité à accorder aux plus fragilisés pour les doter d'une capacité de participer à la vie professionnelle, je ne peux bien entendu qu'être d'accord avec ce principe. C'est ce que nous disions tout à l'heure par rapport à l'IFAPME : *«Mais il y a des personnes qui abandonnent.»*. Forcément, ce ne sont pas les forts qui abandonnent, mais les plus fragiles. C'est donc bien entendu une priorité.

Je me dois cependant de rappeler ici l'augmentation conséquente du budget en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, la recherche de moyens supplémentaires obtenus afin de stabiliser le financement des EFT/OISP, ainsi que la mise en œuvre du décret qui vise à stabiliser ce secteur, notre volonté d'associer les EFT/OISP à la lutte contre les pénuries (10 % du budget pénurie y est consacré) et les moyens supplémentaires consacrés à l'alphabétisation via le Plan stratégique transversal 3.

Ce sont toutes des actions qui visent à aller toucher le noyau dur, c'est-à-dire les personnes qui sont les plus éloignées de l'emploi et les rapprocher d'une activité qu'elle soit dans le marchand ou le non marchand parce qu'il faut parfois passer par des filières non marchandes avant de retourner vers les filières marchandes.

Le soutien des plus fragilisés fait donc partie de nos politiques en Région wallonne.

En ce qui concerne les chèques-formation et le crédit-adaptation, il faut se rappeler que ces dispositifs ont été mis en place pour inciter les entreprises à former tous leurs travailleurs.

Les chèques-formation sont déjà destinés aux PME (moins de 250 travailleurs, ce qui correspond à la définition européenne de la PME) et le décret modificatif qui vient d'être envoyé au Parlement prévoit bien de faire la distinction entre formation et information en ce qui concerne la durée des modules de formation.

Pour ce qui est du recentrage sur les travailleurs moins qualifiés, nous œuvrons pour l'instant, en priorité, à augmenter l'offre de formation pour ce type de public.

Le crédit-adaptation a, quant à lui, effectivement été conçu pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Les effets d'aubaine sont cependant limités ; le décret prévoit bien d'avoir l'avis des organisations syndicales (ou du comité subrégional) quant à l'introduction d'un dossier de formation par l'entreprise via ce même crédit adaptation.

En ce qui concerne l'encadrement de formés tentés par le décrochage et l'abandon, nous travaillons actuellement tant avec l'IFAPME, qu'avec le CEFA pour l'amélioration qualitative de l'encadrement des jeunes, ce qui devrait, à terme, limiter les abandons et décrochages.

Quant à la généralisation de la démarche d'orientation, au-delà de la faisabilité budgétaire de la proposition, vous devez savoir que l'orientation est un pilier tant du Contrat pour l'école que du Plan stratégique sur l'acquisition des savoirs.

M. Defeyt et Mme Bouchat proposent un pilotage plus serré de certains programmes et dispositifs. Je ne peux qu'être d'accord avec le développement d'une culture de l'évaluation, et un pilotage budgétaire plus serré. Il ne faut pas oublier les principes fondamentaux de ces dispositifs et leur articulation dans un ensemble qui amène à couvrir l'ensemble des besoins de formation en Wallonie partant de l'entreprise vers les demandeurs d'emploi les plus fragilisés.

Comme vous l'avez souligné, le rapport donne à réfléchir sur l'ensemble de nos politiques et il me plaît de constater que pas mal de pistes qui y sont suggérées viennent rencontrer celles qui sont développées dans les différents plans que nous développons au niveau de la Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je voudrais remercier la Ministre pour sa réponse, surtout pour le contenu, et de la manière dont elle l'a fait parce que cela évoque effectivement l'intérêt qu'elle porte aux résultats de cette étude et au fait que l'on puisse en débattre de manière constructive en commission.

Je voudrais vraiment insister sur cet élément-là. Il n'y a évidemment pas péril en la demeure. Mais évoquer les choses de manière constructive en se donnant un peu de temps : vous en présentant l'étude au Gouvernement, – vous l'avez annoncé pour le 26 avril prochain – et nous en l'étudiant plus en profondeur de manière à voir ressortir les actions prioritaires qui pourraient être développées au départ des conclusions et des contacts que nous aurons pris. Je pense que ce serait un plus et pour notre commission, et pour la formation en général.

QUESTION ORALE DE M. KUBLA À Mme ARENA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR «L'ENGAGEMENT D'UN CLOWN POUR AIDER LES CHÔMEURS WALLONS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Kubla à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «l'engagement d'un clown pour aider les chômeurs wallons».

La parole est à M. Kubla pour poser sa question.

M. Kubla (MR). – Madame la Ministre, je vous ai déjà entendu dire : *«La créativité, nous en sommes capables.»*. Je me doute donc de la tonalité que revêtira votre réponse.

Pourtant, permettez-moi de vous dire que le sujet, au départ, ne m'a pas fait rire. Quand j'ai lu cette page que vous avez peut-être lue également…

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Nous avons les mêmes lectures.

M. Kubla (MR). – *«Un clown engagé pour aider les chômeurs.»*. Pendant un long moment, j'ai eu une hésitation car cette information a été publiée le week-end du samedi 31 mars et du dimanche 1er avril. Puis, je me suis dit que les journalistes ne se moqueraient pas des chômeurs, ne consacreraient pas une page entière à un poisson d'avril.

Le chômage atteint des records absolus en Wallonie, avec quasiment 280.000 demandeurs d'emploi indemnisés, même si vous êtes en passe de modifier le mode de comptabilisation pour les faire redescendre de 30.000 unités. Le problème est aigu et lancinant. De l'autre côté de la frontière linguistique, vous savez que j'ai été rencontrer M. Vande Lanotte à Ostende…

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Vous étiez présent à Ostende, mais vous étiez moins présent dans les centres de compétence en Wallonie.

M. Kubla (MR). – Je ne suis pas chargé de les visiter. Je ne suis pas invité à aller dans ces diverses institutions.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Je vous invite à étendre vos visites aux centres de compétences, par exemple.

M. Kubla (MR). – C'est une invitation que je prends immédiatement au sérieux et, avec mes Collègues, je n'irai pas seul, ce sera plus agréable à plusieurs, nous irons faire le tour.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Je vous y accompagnerai bien volontiers.

M. Kubla (MR). – C'est une bonne nouvelle. Je faisais ces tours quand j'étais Ministre. Vous vous en souvenez, nous nous sommes croisés bien souvent dans diverses institutions.

Lorsque je suis allé à Ostende, M. Vande Lanotte, que vous devez côtoyer de temps en temps, et qui nous a gentiment consacré une matinée entière, nous a expliqué avec son directeur du VDAB local, qu'il prenait de manière excessivement pressante le problème des demandeurs d'emploi qui s'inscrivaient et des jeunes en particulier sous la forme d'entretiens qui avaient lieu tous les 15 jours. Les jeunes étaient tenus de venir se présenter et de discuter avec leur interlocuteur désigné. Ce qui est significatif aussi, c'est l'ampleur de la base de données : 1.200.000 offres par an contre un petit 100.000 chez nous.

Pourquoi une telle différence ? Le débat a été difficile, ils ont connu des tensions, mais ils ont ouvert leurs bases de données aux sociétés d'intérim, aux sites

Internet qui s'occupent de la fourniture d'emplois. Ils ont vraiment fait un travail constructif avec les entreprises pour essayer d'avoir immédiatement les offres d'emploi. De ce fait, il y a 1.200.000 offres qui circulent. Parmi celles-ci, j'en conviens, il y a certainement des doubles, voire des triples.

Autre fait, près de 95 % des jeunes ont un GSM. Ils leur envoient en moyenne cinq messages d'offres par jour. Lors des entretiens, on leur demande comment ils ont traité les offres qu'on leur a faites. Ils voient ainsi la motivation, le problème aigu qui se pose pour tel ou tel chômeur et que l'on doit combler par une formation. S'ils constatent de la mauvaise volonté, une plus grande sévérité est de mise. En effet, aux droits du chômeur correspond aussi un devoir impératif de chercher un emploi.

On nous dit en Wallonie qu'il y a beaucoup moins d'emplois. On n'est pas encore repris aujourd'hui dans les banques de données. Je plaide clairement pour que l'on y aille, pour que l'on soit plus souple et que l'on ait une meilleure base de données, même si ce n'est que pour un intérim limité dans le temps. C'est une façon de rentrer dans la dynamique.

Je comprends que des chômeurs aient besoin d'être encadrés, le plan d'accompagnement est fait pour cela : discuter avec eux, les former, les aider psychologiquement. Je comprends que certains peuvent être en plein désarroi, mais, et vous devez l'admettre, il ne faut pas se voiler la face, il y a aussi ceux qui ne cherchent pas à trouver réellement un emploi. Il y a aussi ceux que vous ne parviendrez pas à convaincre de postuler un emploi parce qu'ils se complaisent dans le chômage. Je connais, comme vous, des centaines d'entreprises qui ne trouvent pas la main-d'œuvre dont ils ont besoin tout de suite dans des métiers simples : la menuiserie, la construction, l'Horeca, etc.

Voilà la situation telle qu'elle est. J'ai été stupéfait de la réponse apportée par une direction à cette problématique : engager un clown, M. Clément Triboulet, cela, il fallait l'inventer, et demander à des chômeurs de suivre une formation dispensée par lui à cet égard … Je ne sais pas si c'est vous qui avez lancé l'initiative ou si elle est née spontanément sur le terrain. Je ne sais d'ailleurs pas si vous trouvez l'idée bonne, si vous l'encouragez et si vous en avez évalué le coût. Je lui souhaite néanmoins une belle carrière. Je ne discute pas. C'est un peu comme les cliniclowns, on les envoie dans les hôpitaux pour aider les gosses en désarroi et cela, on le comprend, mais, des chômeurs à qui on demande de se livrer au métier de clown, puisque c'est ce qu'ils font, les photos le démontrent, cela manque de sérieux. Le but était de, en quatre jours, les déstresser, les motiver à accepter une autre formation plus poussée et faire sauter ainsi un barrage psychologique.

J'avoue que, par rapport à l'éventail des mesures qui existent pour motiver quelqu'un, exiger qu'il rentre dans la norme le choix de cette mesure-ci m'a laissé pantois.

C'est peut-être une première européenne, là nous nous distinguons. Mais hélas, nous nous distinguons surtout par le chiffre le plus élevé de demandeurs d'emploi. Notre taux de chômage est l'un des plus dramatiques d'Europe et la réponse apportée, m'apparaît surréaliste. Il est vrai que dans certaines sociétés, le *team building* est utilisé pour comprendre, améliorer les relations au travail et ainsi motiver les gens.

Mais enfin, le Forem ne sait-il rien faire d'autre aujourd'hui que de mettre un clown pendant plusieurs jours au milieu des chômeurs avec des résultats variables ? Certains aiment, d'autres pas. Certains se disent que ce n'est pas leur culture et que cela ne ressemble à rien, d'autres, au contraire, en sortent, paraît-il, plus motivés.

Cette initiative, Madame la Ministre, vient-elle de vous ? La soutenez-vous ? Comptez-vous la développer ? L'avez-vous évaluée ? Estimez-vous tout simplement que l'image véhiculée, parce que c'est le problème, c'est cela qui m'a fait sursauter, est bien celle que l'on est en droit d'attendre face à une situation aussi critique de demandes d'emploi et face à des devoirs qu'a chacun des demandeurs d'emploi de s'impliquer dans la recherche d'une réinsertion professionnelle.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Arena.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Vraiment, Monsieur Kubla, vous ne m'étonnez pas.

Le côté réducteur de votre question heureusement que j'ai appris à me maîtriser me fait bondir. Dire que le Forem se limite à faire de la formation par des clowns, je trouve cela très maladroit.

M. Kubla (MR). – Ai-je dit cela ? C'est de la déformation.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Excusez-moi, mais le Forem ne sait-il rien faire d'autre que de former par des clowns, moi, j'entends : *«Le Forem ne fait-il pas autre chose et ne devrait-il pas faire autre chose ? ».*

Cette formation concerne en tout 47 personnes.

Nous n'en pouvons rien si un journal décide de faire une page entière sur la formation de 47 personnes, alors même que l'on forme 18.000 personnes demandeuses d'emploi dans des situations difficiles, dans des centres de compétences. Je vous ai invité à visiter ces centres de compétences. Et excusez-moi, mais en matière de compétences, les Flamands s'en sont d'ailleurs inspi-

rés mais ça, vous n'en parlez pas. Ce n'est pas ma faute si *La Nouvelle Gazette* n'en parle pas et ce n'est pas mon problème.

Vous n'êtes pas sans savoir que les centres de compétences forment 18.000 personnes dans des compétences ultra-pointues (plus de 3,5 millions d'heures) demandées par des entreprises et où les stagiaires, les chômeurs vont se former.

Excusez-moi, Monsieur Kubla, mais je trouve que votre question est réductrice par rapport à tout ce qui est fait aujourd'hui en matière de formation.

Alors, vous rappelez-vous, Monsieur Kubla, lorsque vous étiez dans le Gouvernement d'ailleurs, nous avons, avec le secteur de la construction et le CSTC en particulier, fait appel à la Ligue d'impro en vue de sensibiliser les chefs d'entreprise à la qualité totale.

Cela ne vous a pas du tout choqué à l'époque. Cette technique fut à cette occasion utilisée pour sensibiliser des chefs d'entreprise à cette formation.

Et ça a marché. Pourquoi ? Parce que l'on a démystifié la qualité totale. Quand on a parlé de la qualité totale, les entrepreneurs disaient : *«Non, ça, c'est de la procédure. Ça, c'est de l'administratif.»* et on arrive par le biais d'une méthodologie qui est une méthode ludique à démystifier quelque chose.

Les 47 personnes concernées ici – vous m'avez demandé d'évaluer, Monsieur Kubla – faisaient partie du «noyau dur» en matière de chômage. Ces personnes, vous avez parlé de désarroi, ne comprennent plus ce qu'est la confiance en soi, ne savent plus ce qu'est la perception psychologique de ce que l'on est, ne savent parfois plus comment pouvoir se présenter à quelqu'un. Elles avaient besoin d'être aidées – oui, Monsieur Kubla, vous ne savez peut-être pas ce que c'est et j'espère pour vous que vous ne le saurez jamais – à reconstruire leur confiance en soi. Si la méthode est d'y aller par le ludique comme on l'a fait avec des chefs d'entreprise qui ne savaient peut-être plus ce qu'était la qualité totale et que cette méthode fonctionne en travaillant sur le ludique, pourquoi pas ?

Je rappelle que parmi ces 47 demandeurs d'emploi, quatre ont trouvé un emploi. Vous allez dire *«Ce n'est certainement pas grâce à M. Triboulet.»*. Peut-être, mais quelle garantie avez-vous qu'il y a un lien direct entre une animation et la recherche d'un emploi ? Personne n'a la garantie que c'est grâce à quelque chose qu'on a trouvé un emploi, personne mais on n'a pas la garantie que cela ne marche pas non plus dans l'autre sens. 20 autres personnes se sont inscrites dans une filière de formation ce qui leur a permis de remettre le pied à l'étrier. Et cela coûte sept euros de l'heure par chômeur.

Faut-il uniquement travailler sur les centres de compétences ? Je suis d'accord que les centres de compétences doivent être développés, mais aujourd'hui certaines personnes n'y ont pas accès en raison de barrières psychologiques et il faut pouvoir utiliser toutes les démarches créatives, que ce soit par le théâtre, par l'aspect ludique qui permet de faire tomber ces barrières.

Quarante-sept personnes donc ont bénéficié de cette formation. Je suis donc vraiment désolée, mais dire que la formation du Forem se limite à ces formations-là, je trouve que ce n'est pas correct du tout, ni pour les travailleurs du Forem, ni pour les chômeurs qui suivent leur formation.

Pour en terminer, cette formation ne résulte pas de mon initiative mais je souligne qu'elle est passée par le Comité subrégional au sein duquel sont représentés patrons, syndicats et forces vives. Le Comité subrégional a décidé qu'il s'agissait d'une action pertinente.

M. Kubla (MR). – Le ton qu'a utilisé Mme la Ministre me laisse penser qu'elle est mal à l'aise ou énervée par ce dossier.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Je suis en réalité énervée par vous, ce n'est pas la même chose!

M. Kubla (MR). – Apprenez à vous maîtriser car nous sommes dans un Parlement. Je sais que vous n'en avez pas une très longue expérience, mais dans un Parlement, les parlementaires ont encore le droit de poser des questions sur un fait précis que vous ne niez pas et sur lequel vous donnez maintenant une explication.

Par ailleurs, un Ministre ne doit pas déformer les propos d'un parlementaire. Je n'ai nullement généralisé ou étendu ce fait particulier à l'ensemble du Forem, pourtant il y a beaucoup de choses à dire. Le débat n'est pas fini, on en reparlera encore, que ce soit les vérifications faites par la Cour des comptes sur des marchés, les 90.000 offres d'emploi par rapport au 1,2 million de la Flandre, une série d'indicateurs dont on a parlé tout à l'heure. *(Réaction de M. Marcourt.)*

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, le Ministre Marcourt n'a pas à intervenir.

M. le Président. – Monsieur Jeholet, vous n'avez pas la parole. M. le Ministre, non plus.

Poursuivez, Monsieur Kubla.

M. Kubla (MR). – Je dis simplement que j'avais et j'ai toujours le droit, en tant que parlementaire de m'étonner sur un fait. Vous l'avez caricaturé, vous, en me disant que j'assimilais ce point à l'ensemble de la politique du Forem.

C'est un point indiscutablement inhabituel, nouveau, qui laisse perplexe. Parce que par rapport à 280.000 personnes qui cherchent un emploi, voir apparaître un clown comme la réponse à une problématique spécifique, cela devait pour le moins être expliqué, voire défendu, et vous l'avez fait.

Je suis prêt à débattre des méthodes à mettre en place pour que des chômeurs sortent de leur isolement psychologique, se remotivent, mais il ne faut pas exagérer dans la défense d'initiatives aussi hors normes.

Vous avez parlé de la Ligue d'impro. Bien sûr, cela durait 45 minutes, ce n'était pas moi qui l'avais inventé, mais d'autres associations, entreprises font, pour leur bilan annuel, appel à des comédiens, à des artistes. Cela dure peu de temps.

Par contre ici, c'est une formation dispensée sur quatre ou cinq jours. On demande aux chômeurs de devenir eux-mêmes des clowns apprentis. Cela marche-t-il ? Est-ce une expérience qui va continuer ? Allez-vous la développer ?

Je reste un peu sur ma faim en ce qui concerne cette orientation future. Et l'image véhiculée suite à la mise en œuvre de cette formation me laisse un peu pantois.

Je crois que, même si vous la défendez, il faudra beaucoup plus de nuances pour convaincre l'opinion publique que c'est ainsi que l'on apportera les vraies réponses aux vrais problèmes.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. GROMMES À Mme ARENA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR «LES DÉFIS EN TERMES DE FORMATION LIÉS À L'ADOPTION DU DÉCRET SUR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Grommes à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «les défis en termes de formation liés à l'adoption du décret sur la performance énergétique des bâtiments».

La parole est à M. Grommes pour poser sa question.

M. Grommes (cdH). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, le 19 mars dernier, la Commission de l'Aménagement du territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement a adopté le projet de décret-cadre sur la performance énergétique des bâtiments. Ce projet de décret-cadre transpose la Directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments.

J'en suis persuadé : l'intégration de cette performance de la conception ou de la rénovation de bâtiments représente une opportunité de développement considérable pour les entreprises de construction.

Toutefois, dans son avis du 8 mai 2006, le Conseil économique et social a souligné combien la prise en compte de la dimension énergétique en était à ses balbutiements. Il estime urgent de mettre en place des formations «performances énergétiques» ainsi que des mesures d'accompagnement pour permettre aux entreprises du secteur de la construction de saisir de nouvelles opportunités.

J'estime que le défi primordial de cette future législation sur la performance énergétique des bâtiments sera de susciter un changement de comportement auprès des parties concernées.

Je sais par ailleurs qu'en 2007, le plan Marshall a dégagé un budget important en faveur de la formation professionnelle. Cette somme représente le double des montants dédiés en 2006 et 18,2 % du budget global de la formation professionnelle en Wallonie.

Face aux nouveaux défis et opportunités considérables suscités par l'adoption de cette nouvelle législation, quelle sera votre stratégie pour les rencontrer ?

Quelles actions de formation seront menées dans ce sens ?

Un accent particulier sera-t-il réservé à la technologie photovoltaïque, actuellement en plein essor ?

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, les réponses à votre question se trouvent en grande partie dans les projets de formation déposés dans le cadre du gouvernement thématique du 15 mars dernier, ainsi que dans les avant-projets introduits en parallèle auprès de Forem-Formation dans le cadre de la nouvelle programmation européenne 2007-2013 par le Centre de compétence Environnement et les centres Construform.

Pour ce qui concerne les projets tels que déposés auprès du Gouvernement wallon, je me permets de vous référer au point A6 de la notification de la séance du 15 mars 2007 du Gouvernement wallon portant sur le renforcement de l'offre de formation du CdC Environnement en matière d'énergies alternatives et renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie, en particulier la performance énergétique des bâtiments. Outre le renforcement de l'offre du centre même, le Gouvernement wallon décide de confier au Centre de compétences Environnement la coordination des activités de formation dans les domaines précités au sein du réseau des centres de compétences, et la formalisation des partenariats avec la Direction générale

des Ressources naturelles et de l'Environnement, la Direction générale des Technologies, de la Recherche et de l'Énergie et les partenaires universitaires et sectoriels, au sein du comité d'orientation du Centre de compétences Environnement.

Les formations déjà proposées et/ou prévues concernent les domaines suivants :

– énergies alternatives et renouvelables ;
– gestion énergétique et performance énergétique des bâtiments ;
– éco-construction.

Les aspects liés à la mise en œuvre de la PEB dans les différents corps de métiers de la construction seront pris en charge par les centres Construform, spécialisés dans le domaine de la construction et le Centre «Wallonie-Bois».

Le Centre «Environnement» dispense par ailleurs, déjà et entre autres, des formations aux énergies renouvelables et à la gestion énergétique des bâtiments dans la perspective du plan Environnement, et le secteur de la construction est impliqué en tant que membre du comité d'orientation de ce centre de compétences.

Selon les disponibilités budgétaires, non évoquées dans la communication gouvernementale, le Centre Environnement pourrait renforcer son offre de 75.000 heures en 2008 et 90.000 heures en 2009. 46.000 heures de formation ont été réalisées en 2006 dans les domaines de la gestion environnementale, de la gestion des déchets et de la gestion des énergies, dont 18.000 heures pour ce dernier volet (± 200 personnes sur un total de près de 500 ont pu en bénéficier).

Pour ce qui concerne les avant-projets introduits en parallèle dans le cadre de la nouvelle programmation européenne, ils doivent encore faire l'objet d'un arbitrage interne à Forem-Formation. Ils concernent les mêmes domaines que ceux évoqués ci-dessus, mais sur la période 2008-2013.

Pour ce qui concerne la formation à la technologie photovoltaïque, le CdC Environnement a développé un référentiel de formation spécifique, en partenariat avec Cefortec (Construform à Liège), et avec l'appui du nouveau facilitateur photovoltaïque mis en place par la Région, ainsi que d'une personne-ressource qui a participé à la mise en place du programme Soltherm (formation en solaire thermique donnant lieu à un agrément). Cette formation sera proposée dès réception et installation du matériel didactique commandé par le centre. Une épreuve à blanc avec des experts est prévue au préalable. Des conventions de partenariat vont être passées avec d'autres partenaires.

D'autre part, l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprise (IFAPME) veille à rester en phase avec les réalités du marché de l'emploi et des évolutions techniques et technologiques ayant un impact direct ou indirect sur les formations et métiers qu'il organise.

Cette démarche s'applique, bien entendu, aussi au secteur de la construction. Ainsi, que ce soit au travers de collaborations ou partenariats bien établis ou formalisés, ou encore au travers de demandes particulières, l'Institut (IFAPME) et son réseau de centres de formation réagissent rapidement aux demandes liées au secteur, préparent et proposent de nouvelles formations à caractère technique, technologique et/ou réglementaire.

Plus particulièrement, sur la thématique relative à la performance énergétique, il faut signaler que d'une manière générale, l'IFAPME collabore, dans le cadre du projet Coduform (projet cofinancé par le Fonds social européen et porté par le CSTC) à la diffusion (vulgarisation & sensibilisation) du concept de Développement Durable (définition de la «Construction durable» et des enjeux pour le secteur), ainsi qu'aux projets «Construire avec l'énergie» avec notamment les universités, le CSTC et la Région wallonne, à informer, sensibiliser et former, notamment les architectes à la manière d'intégrer les préoccupations «économies d'énergie» dans les projets de construction.

Ces projets visent à anticiper la mise en œuvre de la Directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments et proposent, notamment, aux architectes des outils leur permettant d'intégrer cette dimension dès la conception des bâtiments et une relecture énergétique de leurs projets par les universités. C'est aussi notamment au travers de ces projets que les futurs standards Région wallonne sur la performance énergétique des bâtiments sont élaborés et/ou testés.

D'une manière plus particulière et précise sur les suites données ou attendues des arrêtés pris dans le cadre de la transposition de la Directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments, il faut signaler que, dans un premier temps, la Région wallonne a souhaité inciter les particuliers à faire réaliser un audit environnemental à leur habitation existante préalablement à tous travaux, et ceci afin de dégager les meilleures pistes d'amélioration du logement.

Ainsi, il convenait de former des auditeurs indépendants. Cette mission a été, suite à un appel d'offres, confiée au CSTC. De nombreux architectes, notamment ont pu être formés à ce jour (une prime Région wallonne prend en charge une partie des honoraires de l'auditeur).

Aujourd'hui, cette mission (expérimentation) est sur le point de se terminer et c'est l'IFAPME, au travers de son réseau de centres de formation, qui va prendre le relais du CSTC et proposer à tout professionnel (architectes, bureaux d'études et chauffagistes) concerné par les aspects énergétiques des bâtiments – pour autant que son dossier soit accepté par la Région wal-

lonne – les modules de formation et examens utiles afin de lui permettre de devenir auditeur agréé pour la réalisation d'audits énergétiques dans le secteur du logement. Un premier groupe de formateurs IFAPME sera formé à partir du 4 avril 2007 et un second groupe à partir du 2 mai 2007. Les formations seront, vraisemblablement, proposées sur l'ensemble de la Région wallonne à partir de septembre 2007.

Dès que la procédure sera applicable aux logements collectifs, aux immeubles à appartements et aux appartements et que les modalités d'application seront connues, l'IFAPME mettra, dans la mesure de ses possibilités, tout en œuvre afin de former ses nouveaux auditeurs.

Comme prolongement à ces formations, et dès que les règles et procédures applicables à la certification de la performance énergétique seront définies, l'IFAPME sera aussi disponible afin de mettre en place le dispositif permettant de former les experts indépendants désirant certifier les bâtiments.

Toujours dans le cadre de la future transposition des modalités d'application de la directive européenne, l'IFAPME et son réseau de centres de formation tiennent, bien entendu, à rester et à être des acteurs importants dans le cadre des formations des futurs «inspecteurs agréés en chaudières et systèmes de chauffage» et «inspecteurs agréés dans les systèmes de climatisation».

Quant à la question particulière relative à la technologie photovoltaïque, l'IFAPME proposera, dès qu'une demande significative du secteur se manifestera, les formations utiles soit en direct, soit en partenariat avec les opérateurs Cefortec et Construform, évoqués déjà précédemment.

M. le Président. – La parole est à M. Grommes.

M. Grommes (cdH). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse très complète. Il faudra analyser tous ces éléments car ils sont nombreux. Je suis vraiment content de constater que le Gouvernement a bien saisi les opportunités que représente ce marché des énergies renouvelables (le photovoltaïque, etc.). Il s'agira de créer des emplois et de sauvegarder les emplois existants.

INTERPELLATION

INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR SUR «L'ÉTAT DU REDÉPLOIEMENT ÉCONOMIQUE EN RÉGION LIÉGEOISE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «l'état du redéploiement économique en région liégeoise».

La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, il est important que l'on puisse faire le bilan du redéploiement économique liégeois. Les dernières statistiques du Forem que vous connaissez aussi bien que moi, ne sont guère rassurantes. En effet, et je cite l'aspect 4 du rapport de conclusion : «la région de Liège compte un nombre élevé de demandeurs d'emploi, avec 58.999 demandeurs d'emploi inoccupés sur son territoire», la direction régionale de Liège est la sous-région de la Wallonie qui compte proportionnellement le plus de demandeurs d'emploi inoccupés, avec un taux de chômage de 22,4 %. C'est assez affolant.

Je n'ignore pas les efforts qui sont consentis par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan Marshall et des pôles de compétitivité, mais manifestement, ces efforts sont courts puisque de toute évidence, ces pôles de compétitivité, soutenus aujourd'hui, se seraient développés, peut-être plus lentement, dans les filières que nous connaissons.

D'autre part, je voudrais vous entendre, le débat restant d'actualité, sur les perspectives d'emplois liées au maintien de la phase à chaud à Liège, meilleure garantie de l'avenir de la phase à froid. Depuis notre dernière discussion à ce sujet, avant les vacances de Pâques, entrepris comme concertation et comme démarche pour garantir non seulement l'approvisionnement du froid, mais potentiellement le maintien de la phase à chaud. C'est donc une question qui touche énormément d'emplois. Cela me semble important que vous puissiez me donner quelques informations précises à cet égard.

Monsieur le Ministre, je ne serai pas excessivement long, mais j'ai entendu que vous avez en projet un *cluster* environnement-développement durable sur Liège. J'en suis évidemment ravi puisque cela fait plus de trois ans que je plaide très fortement en faveur d'un écopôle à Liège dans le cadre d'emplois durables. À cet égard, je suis un peu surpris parce que je vous ai rendu, il y a maintenant un an et demi, un document extrêmement complet sur ces filières durables – je l'ai même donné, avec beaucoup de plaisir au Ministre-Président – et je n'ai toujours reçu aucun avis sur ces pistes de redéploiement.

Je voudrais aussi connaître les perspectives de création nette d'emplois en région liégeoise puisque vous avez décidé de comptabiliser autrement les chômeurs. On peut en discuter longuement, mais je ne pense pas qu'il y a de grosses différences entre un chômeur com-

plet indemnisé et un chômeur complet partiel, et donc, Monsieur le Ministre, avant de vous répondre, je voudrais vous entendre sur ces trois aspects en particulier puisque plusieurs milliers d'emplois concernés.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Je vais profiter de l'interpellation de M. Wesphael sur le redéploiement économique en région liégeoise pour ajouter une question relativement précise. Je pense que le redéploiement d'une région, que ce soit Liège ou une autre région, se juge principalement à travers des mesures concrètes, des actions concrètes, et une mentalité différente. Les structures me paraissent secondaires mais je ne peux m'empêcher d'aborder un problème de structure. J'ai en effet entendu qu'une formation politique a annoncé la fusion prochaine du GRE qui est l'organe créé pour le redéploiement économique liégeois, et de la SPI + qui est l'intercommunale de développement économique en province de Liège. Cette information a suscité des débats, une certaine inquiétude au sein du personnel de la SPI + plus de 100 personnes y travaillent et qui n'ont pas été consultées sur cette question. Quels sont les débats au sein du Gouvernement wallon ? Le Gouvernement wallon a-t-il déjà adopté une position concernant cette fusion ou ce rapprochement ? Que pouvez-vous me dire du timing ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Président, Messieurs les Députés, concernant le dossier de la phase à chaud, le dernier élément dont la presse s'est fait l'écho, est la réunion qui s'est tenue la semaine dernière entre la direction générale d'Arcelor Mittal et les organisations syndicales. Au cours de celle-ci, les parties ont accepté notre demande d'une étude complète sur la possibilité de ne pas s'inscrire dans l'accord tripartie pris sous la législature précédente (en 2003) de fermer la phase à chaud à Liège. Vous vous souviendrez de l'évolution du dossier : pas de déclaration, pas de dossier tant qu'il n'y a pas d'autres décisions, c'est la décision de 2003 qui vaut. Aujourd'hui, suite aux nombreux contacts que nous avons eus, à la constitution d'un dossier par les équipes internes d'Arcelor Mittal, dont il faut saluer le dévouement, le dynamisme et la compétence, un dossier complet a été remis à la direction générale d'Arcelor Mittal et l'étude complète sur la possibilité de continuation de la phase à chaud au-delà de 2009 est en cours. Une des hypothèses économiques à intégrer, c'est bien évidemment quelle sera la demande d'acier dans les années qui viennent, comment cette demande d'acier va-t-elle être répartie ?

En tout cas, nous pouvons dire qu'aujourd'hui, ce qui avait conduit la société Arcelor à décider de fermer ses quatre sites continentaux, paraît dans les faits, dépassé, ce qui n'était pas le cas vous vous en souviendrez en décembre 2006 au moment du conseil d'entreprise européen. Nous avons obtenu que les quatre sites concernés soient bien pris en compte dans l'étude dont les résultats sont prévus pour le début du deuxième semestre 2007.

Les hypothèses sont claires aujourd'hui : les coûts de production de l'acier à Liège sont parmi les plus élevés du groupe. Aussi, pour être compétitif, il faudrait que le deuxième haut-fourneau soit remis en activité. C'est l'hypothèse de base. Celle-ci pose évidemment un certain nombre de questions pratiques comme remettre un haut-fourneau en fonctionnement car cela prendrait des semaines. Ce qui est le plus important ; ce ne sont d'ailleurs pas les remises en place techniques semble-t-il, mais les problèmes complémentaires dont il ne faut pas se cacher : le personnel et les quotas de CO_2. On ne peut pas en même temps réduire les quotas de CO_2 de manière drastique et en même temps, vouloir la reconduction de la phase à chaud, parce que nous serons évidemment consommateurs de quotas CO_2 si les deux hauts fourneaux sont remis en activité.

J'ai eu plusieurs réunions, avec M. Wurth, les organisations syndicales, les responsables pour en faire le détail. Croyez bien que lors de notre rencontre avec Lakshmi Mittal, président du conseil d'administration et président de la direction générale d'Arcelor Mittal, ce problème a été évoqué. Nous lui avons également fait part de la détermination, tant du Ministre-Président que moi-même, du Gouvernement wallon d'examiner toutes les pistes qui permettraient de prolonger la durée de vie de la phase à chaud. Il y a bien sûr des projets sur Chertal mais personnellement, je m'interdis de dire qu'on va réaffecter Chertal tant qu'une décision n'est pas prise. Ma première priorité est de faire en sorte que, aujourd'hui, les activités existantes à Chertal continuent ; cela n'empêche pas que les projets soient là. Ce qui est tout à fait intéressant, c'est que, de manière quasi spontanée, des industriels, connaissant la qualité des terrains en bordure de Meuse, sont très intéressés d'y implanter un certain nombre d'activités économiques. C'est déjà un point positif.

Aujourd'hui, oui, il y a des projets notamment pour y inclure un certain nombre d'activités économiques mais nous ne procéderons pas au moindre acte à l'égard de cette activité, tant qu'il existera des hypothèses favorables de prolongation d'activités sur le site de Chertal. Je rappelle que les syndicats très prudemment avec le Gouvernement wallon avaient demandé la mise sous cocon du haut-fourneau 6. C'est évidemment cette mise sous cocon qui permet aujourd'hui d'envisager sa prolongation sur le site de Seraing.

En ce qui concerne le cluster, je rappelle qu'il existe déjà un cluster écoconstruction. Lorsque nous avons lancé les pôles de compétitivité, il est apparu une base économique qui n'avait certes pas la taille nécessaire pour devenir un pôle, mais qui avait suffisamment d'atouts pour être constitué en clusters d'énergie renouvelable et de développement durable. Le Gouvernement a approuvé la mise en place de ce cluster. Aujourd'hui, nous le constituons en concertation avec les industriels, parce qu'il ne s'agit pas de décisions autocratiques ou autoritaires du Gouvernement. Du reste, ce cluster a pour vocation de couvrir toute la Wallonie.

L'emploi. Il est vrai que nous connaissons une situation difficile dans le bassin liégeois, vous l'avez relevé, j'ai toujours dit qu'il ne fallait pas contester la réalité économique. Il y a une réalité économique difficile : chômeurs de longue durée, sous-qualification, deux grands problèmes des personnes aujourd'hui demanderesses d'emploi. Je constate néanmoins que depuis la fin de l'année dernière, un certain nombre d'éléments positifs apparaissent, bien que non-suffisants. Il faut continuer ! Il a été indiqué que le climat est une chose importante, tant dans les relations sociales que le climat général de dynamisme et de volonté de rencontrer l'avenir. Il faut d'ailleurs saluer les organisations syndicales dans leur démarche avec la direction d'Arcelor Mittal pour la convaincre de relancer la phase à chaud, indiquant que des solutions seront trouvées par rapport aux plans sociaux négociés. Je ne fais pas de pari sur le nombre d'emplois en disant : c'est autant de milliers d'emplois. Arcelor s'est engagé à créer un certain nombre d'emplois sous le contrôle des organisations syndicales, comme défini dans l'accord tripartite. Quelques sociétés sur le parc des Hauts-Sarts ont encore engagé : Techspace Aero a augmenté de plus de 100 personnes l'année dernière, la FN a augmenté de 100 personnes l'année dernière. Nous avons obtenu Coopervision, Magnéto vient s'installer. Sans oublier tout ce qui est fait en biotechnologie et vous avez entendu hier qu'un spin off de l'Université de Liège avait inventé de nouveaux appareils médicaux qui sont extrêmement importants. Tout cela prouve qu'un certain nombre d'éléments bougent et sont positifs.

Pour répondre à M. Jeholet, je pense qu'une meilleure adéquation entre le GRE et la SPI + est idéale, et ce, pour une simplification des structures. Le GRE et la SPI + se sont entendus sur l'organisation de l'agence locale de coordination de la stimulation économique et c'est important. Il faut continuer de l'avant puisque tant le GRE que la SPI + ont aujourd'hui vocation sur l'ensemble de la province de Liège, d'avoir des outils mieux coordonnés. Est-ce que cela doit aller jusqu'à une fusion juridique ? Personnellement, je trouve que le dossier n'est pas mûr pour le déterminer. Je comprends l'esprit de la déclaration relevée par M. Jeholet. C'est celui d'un rapprochement fort et une adéquation des missions des deux. Fondamentalement, la SPI + a une mission dont elle a pratiquement le monopole, celui de l'aménagement de terrains et l'aide foncière aux entreprises et une autre mission dans l'animation économique qu'elle partage avec d'autres et évidemment, avec l'agence locale de coordination économique. Je l'ai déjà dit, il ne faut pas bousculer les structures juridiques pour arriver à des accords. Mais il faut que chacun le fasse dans l'intérêt collectif de notre Région et dans le cas qui nous occupe, de la Province de Liège, spécifiquement, dans celui des entreprises. Notre vision doit être orientée vers l'intérêt des entreprises et, quelle que soit la forme prise, il faut que les entreprises s'y retrouvent dans l'organisation qui sera proposée. C'est en ce sens que j'œuvrerai ultérieurement. Sachez enfin que le Gouvernement n'a jamais été saisi officiellement de cette question.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse qui ne m'apprend rien. Toutefois, je voudrais soulever deux ou trois éléments.

J'ai la conviction, Monsieur le Ministre, qu'on a loupé une capacité de réduction des émissions de CO_2 dans la sidérurgie liégeoise, dans le cadre du fameux programme Ulcos européen, et je vous ai longuement interpellé à ce sujet. Par ailleurs, je note l'information diffusée par la presse concernant la délocalisation de la cokerie de Duferco en Russie et que disent les syndicats à cet égard, qu'ils déplorent le fait que la Région wallonne n'a pas investi dans la réduction des émissions de CO_2 de la cokerie, du coup évidemment, il est plus facile d'implanter cette cokerie dans un pays qui ne respecte aucune norme environnementale. C'est un premier élément.

Pour le reste, il est clair que je suis intéressé par les démarches que vous avez entreprises récemment et je vois que les perspectives de la phase à chaud restent ouvertes. Je m'en réjouis.

Deuxièmement, excusez-moi, mais la Région n'est nulle part en ce qui concerne les filières endogènes. Je note que le soutien aux PME et aux indépendants reste, d'après le rapport du Forem, extrêmement faible. Dans la sous-région liégeoise, la proportion d'indépendants est de 15,4 % du total des indépendants wallons. C'est très faible. De là à faire un raccourci, je ne le ferai pas, mais néanmoins, je pense qu'on pourrait avoir une politique beaucoup plus offensive en matière de soutien aux PME et aux emplois indépendants.

Enfin, je souhaiterais dire ce que je pense du comportement du parti socialiste sur la fusion du GRE et de la SPI +. Ce parti continue à considérer que les institu-

tions publiques liégeoises sont sa chose. C'est insupportable. Vous avez un conseil d'administration pluraliste à la SPI + et au GRE. Malgré, cela, on ne consulte pas les instances de ces organismes avant de décider ce qui sera fusionné ou pas, mais, et je crois rêver, tout cela pour se garantir un certain nombre de postes à l'issue d'élections internes. C'est un véritable marchandage. On se partage les lieux de pouvoir alors que nous avons 22,4 % de chômeurs en région liégeoise. Quand va-t-on sortir de cette logique d'appareil insupportable qui tue le redéploiement économique de Liège ?

La seule bonne nouvelle, il faut être correct, c'est que le parti socialiste a décidé de mettre fin à un certain nombre d'outils qui ne servaient à rien. Trois groupements d'intérêt économique sur quatre vont disparaître, j'en suis ravi. Mais pour le reste, mettez de l'ordre dans vos propres troupes. La situation économique de Liège va mal. Il faut sortir de cette logique au plus vite.

M. le Président. – C'est bien le Ministre de l'Économie que vous interpellez ?

M. Wesphael (Écolo). – Je me le demande, figurez-vous ! Je me le demande parce que le Ministre de l'Économie avait pour objectif de mettre de l'ordre dans les structures d'animation économique dans les deux grands bassins : Liège et Charleroi. Mais ce sont vos alliés politiques qui décident à votre place de ce qui est bon et pas bon pour Liège.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Bien que ce ne soit pas la tradition, je souhaiterais apporter deux éléments.

Premièrement, je prends acte avec satisfaction que lorsque nous décidons de mettre fin à un certain nombre d'outils, vous agréez les propositions qui sont faites. Il est évident que tout cela, ce sont des propositions faites en vue d'éviter des doublons, que je sache, une personne a indiqué qu'elle renonçait à un certain nombre de postes, voyez-y quelque chose de positif, puisque la volonté était de mettre fin à l'asbl Avenir du pays de Liège et au GIE. Le GRE et l'asbl Avenir du pays de Liège avaient un périmètre d'intervention similaire.

Pour le surplus, je vous renvoie à ce qui a été dit : la volonté de travailler plus ensemble. Sincèrement, vous savez aussi que je considère qu'il faut que les sous-régions doivent travailler ensemble. Les partis politiques ont le droit de faire des propositions. J'ai lu avec intérêt la semaine dernière les propositions faites par le MR, lors d'une conférence de presse. C'est ce que nous sommes en train de faire. Si, vous-même, pouvez y adhérer, nous serons donc, trois partis, et je ne doute pas que le dernier parti que je n'ai pas cité, mais qui est en phase avec tout cela, fera en sorte qu'il y ait un grand consensus.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Merci, Monsieur le Président. Même si Monsieur le Ministre parle au nom du cdH, on voit combien, on perçoit bien qu'il est lié au parti socialiste liégeois.

Vous avez fait illusion à la conférence de presse du MR, mais je vous rappelle qu'en 2005, nous avons fait un programme de rationalisation des outils liégeois. Je me réjouis aujourd'hui que votre formation politique ait enfin compris qu'il fallait supprimer l'Avenir du pays de Liège, alors que, il y a un mois, c'était encore la formule avancée par un Ministre de votre Gouvernement pour essayer de trouver une solution par rapport au Country hall. Les choses ont évolué et je suppose que vous avez mis d'autres dossiers dans la balance qui vous ont permis d'avancer. Je m'en réjouis puisque ce sont nos propositions. Idem pour les GIE. Je vous encourage à continuer et à aller encore plus loin.

Pour moi, la fusion entre le GRE et la SPI + est une aberration. Le parti socialiste veut peut-être créer une mégastructure par laquelle il décidera de tout ?

La SPI + a ses propres spécificités et – je vous rejoins – est partenaire des pouvoirs locaux, des entreprises et de toutes les PME qui s'y retrouvent, alors que ce n'est pas le cas pour le GRE. Je vous encourage à convaincre le Ministre qui a parlé de «fusion» de revoir sa copie parce qu'elle est mauvaise. Je trouve inouï que ce Ministre se permette, tout seul, d'annoncer cette fusion alors que le problème n'a pas été abordé dans les instances de la SPI + ni au sein de votre Gouvernement, et vous nous le dites, et ne parlons pas des instances du GRE, elles ne se réunissent plus depuis un an et demi. C'est une fausse bonne idée de fusionner le GRE et la SPI +. La SPI + comme tout opérateur public, fonctionne, mais je ne suis pas convaincu aujourd'hui du travail du GRE. Soyons prudents, et je rejoins M. Wesphael, ayons un débat ensemble sur le sujet.

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. KUBLA À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, SUR «LA RESTRUCTURATION ANNONCÉE AUX «ÉDITIONS DE L'AVENIR»»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Kubla à M. Marcourt, Ministre de l'Éco-

nomie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «la restructuration annoncée aux «éditions de l'Avenir»».

La parole est à M. Kubla pour poser sa question.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Ministre, mi-mars dernier, nous apprenions par la presse que le groupe Corelio avait annoncé – lors d'un conseil d'entreprise extraordinaire – la mise en œuvre d'un plan de redéploiement qui se traduirait par une réduction de 10 % des effectifs des «Éditions de l'Avenir» (soit 29 emplois – 25 ETP – sur les 290 actuels).

Cette «restructuration», qui intervient dans un contexte de perte récurrente ces trois dernières années, serait menée via une procédure Renault, avec abaissement de l'âge de la prépension à 55 ans et incitants aux départs volontaires pour les moins de 55 ans. Des dizaines de collaborateurs seraient par ailleurs invitées à travailler dans d'autres filiales du groupe.

Désormais propriétaire des éditions de l'avenir, le groupe flamand entendrait réaliser des économies sur les frais généraux et accentuer les synergies entre les différentes entités du groupe (publicité et informatique), justifiant notamment ce choix par une profonde mutation du marché (recettes publicitaires en baisse, concurrence des gratuits, hausse du coût du papier, frais de distribution …).

La rédaction (16 journalistes), la cellule «production et image» ainsi que le service marketing seraient touchés par les mesures annoncées.

L'objectif serait une nette amélioration du résultat d'exploitation pour 2009.

Les syndicats restent pour l'instant sceptiques, certains craignant même un scénario de fusion avec un autre quotidien francophone. Cependant aucune action n'aurait été décidée pour l'instant, la phase d'information pouvant durer jusqu'à trois mois.

Bien qu'annoncée en décembre dernier déjà, cette annonce ne manque cependant pas de nous interpeller d'autant plus qu'elle intervient après la décision de délocalisation de l'imprimerie de Rhisnes.

Outre le problème – essentiel – de l'emploi et de l'activité dans notre région, ce dossier pose également – en filigrane – la question de la diversité de notre paysage médiatique. Un appauvrissement éventuel de celui-ci ne pourrait qu'être déploré.

J'aimerais dès lors, Monsieur le Ministre, vous poser les questions suivantes :

Avez-vous rencontré les syndicats et la direction des Éditions de l'Avenir et du groupe Corelio ? Si oui, qu'en est-il ressorti ? Avez-vous obtenu des assurances sur la pérennité des «Éditions de l'Avenir» ?

Avez-vous des éléments nouveaux à nous communiquer sur ce dossier ? Quelles actions comptez-vous entreprendre ? Quelle est votre analyse sur ce dossier et, plus généralement, sur l'avenir de ce secteur en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Je partage l'inquiétude de M. Kubla et je ne peux que regretter l'attitude des anciens actionnaires ayant revendu à ce groupe flamand. Ce qui arrive aujourd'hui était assez prévisible, en quelque sorte.

Il est exact que le Groupe de presse flamand VUM, actuellement propriétaire à 100 % des Éditions de l'Avenir, a voulu imposer un plan de redéploiement des EDA, plan reposant dans un premier temps sur des départs volontaires et, à présent, sur un licenciement collectif dont la négociation vient de démarrer.

Ce licenciement concernerait 29 personnes et résulterait de l'implantation d'un système informatique qui aurait pour vocation de remplacer le travail de l'actuel service infographie et reprographie (mise en page, gestion des images, etc.). Un plan de prépensions à 55 ans serait envisagé. En plus des licenciements, il serait question de délocaliser 42 travailleurs au sein de l'entreprise Corelio, filiale de VUM et qui centralise les fonctions commerciales.

Les travailleurs craignent qu'une nouvelle fois, les activités rentables du Groupe soient concentrées dans le périmètre de VUM : fonctions commerciales, participations rentables (telles que celles dans Audiopresse, représentant un tiers du capital RTL-TVI, celles dans Sofer (51 % de Radio Nostalgie), les toutes-boîtes …).

Les travailleurs parlent de «réorganisation aveugle» et de «démantèlement progressif de l'entreprise» et reprochent à la direction de ne pas être disposée à parler de l'avenir du Groupe, ni au niveau de la stratégie, ni moins encore en termes de garantie d'emplois.

À ce stade, il est sans doute prématuré de tirer des conclusions quant à la volonté exacte de la Direction du Groupe.

Néanmoins, la réaction des travailleurs est compréhensible dans la mesure où, par le passé, la Direction n'a pas montré de bonne volonté particulière au maintien d'une activité d'impression en Région wallonne.

Aussi, je resterai attentif à l'évolution de ce dossier au cours des prochaines semaines. À ce sujet, j'ai eu des contacts avec les syndicats et j'en aurai avec la direction pour leur faire part de notre inquiétude quant à l'assèchement de la structure namuroise au profit de la périphérie.

Cela est effectivement très préjudiciable pour notre Région. Au-delà, je n'ai pas le pouvoir d'interdire.

Si la société formule une demande compatible avec la législation et nous permet d'envisager que soit retenu l'emploi en Wallonie, j'y prêterai la plus grande attention.

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, je crois que le Ministre partage l'analyse et le constat que j'ai dressé. Nous avons le même regard sur ce dossier, c'est déjà un point positif. Reste maintenant à se pencher sur les possibles remèdes, sachant évidemment, compte tenu des législations, que nous n'avons pas les pleins pouvoirs. Nous sommes dans un secteur sensible qui peut-être sera réceptif à ce que le Gouvernement lui explique clairement qu'il ne faut pas exagérer dans le sens d'un assèchement d'un outil wallon auquel on est attaché.

Il n'y a pas que les aides, à mon avis qui sont de nature à peser dans un dossier comme celui-là. Un groupe qui édite plusieurs grands journaux, est en contact permanent avec la vie politique, doit se rendre compte que s'il heurte une sensibilité gouvernementale et à terme ce n'est jamais un bon calcul, il vaut mieux sans doute composer. Bien sûr, il a l'œil fixé sur son compte de résultats, c'est logique et nous comprenons, mais la presse, sans les aides publiques, n'est rien. Elle a un rôle spécifique qu'on lui reconnaît tous.

Peut-être aurez-vous la possibilité, lorsque vous les rencontrerez, de les influencer pour que, au moins, l'ancrage bien wallon du groupe soit maintenu ? J'espère que vous pourrez nous donner, à brève échéance, des apaisements en la matière.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, SUR «LES PAPETERIES À MALMEDY»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «les papeteries à Malmedy».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). **–** Monsieur le Ministre, il y a quelque temps, le Gouvernement wallon marquait son accord sur l'octroi d'un prêt subordonné de 3,3 millions d'euros en faveur de la s.a. Gruppo Cordenos, en vue d'aider l'entreprise à la réalisation de son plan de restructuration.

Cet accord était soumis à certaines conditions dont la confirmation des banques de maintenir les lignes de crédit, un accord social, l'engagement d'un directeur général chargé de piloter la restructuration.

L'évolution du dossier étant ce qu'il est, d'autres questions très préoccupantes se posent : les perspectives réelles pour les travailleurs directement impliqués, la crainte au niveau de leur sécurité d'existence qui risque de peser sur le climat social.

En ce qui concerne les papeteries de Malmedy, dans le cadre d'un plan d'accompagnement social, l'intervention de la Région wallonne sera-t-elle sollicitée ?

Quelles mesures concrètes vont être mises en œuvre par la Région wallonne pour aider les travailleurs de trouver d'autres perspectives professionnelles ?

Quels sont les efforts que vous allez déployer pour trouver un repreneur d'activité, si nécessaire, ou s'agit-il d'une perte définitive ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Le Gouvernement wallon a marqué son accord sur l'octroi d'un prêt subordonné de 3,3 millions d'euros à la s.a. Gruppo Cordenons afin de l'aider à réaliser son plan de restructuration.

Des conditions ont été posées.

Le plan financier, d'un montant de 10 millions d'euros, prévoit une intervention tripartite à parts égales entre la Région wallonne (au travers de la Sogep), le pool bancaire composé d'ING et de Fortis et les actionnaires de l'entreprise.

Évidemment, quand je dis qu'il y a plusieurs réunions, il y a beaucoup de réunions. Le pool bancaire a marqué son accord de principe, et aujourd'hui les modalités d'exécution de cet accord de principe sont en négociation.

Sur le plan social, il y avait 226 personnes dans la société, 92 devront la quitter. Comme vous le savez, il y a des effets de dominos très négatifs puisque les difficultés de la société Adapack ont alourdi le passif social, puisque 60 personnes travaillant chez Cordenons travaillaient exclusivement pour Adapack et Adapack a été mise en concordat qui d'ailleurs n'a pas pu être suivi positivement par le tribunal de commerce qui l'a déclaré en faillite.

Aujourd'hui, les accords sociaux ne sont pas encore réalisés et les modalités ne sont pas encore connues. Toutefois, on doit dire que le climat, malgré les élé-

ments très pénibles, est constructif, et je dois dire qu'aujourd'hui, on peut constater que malgré le trouble dont les travailleurs sont victimes par ces difficultés extrêmement lourdes, aucun arrêt de travail n'a dû être constaté, et je veux simplement exprimer par là que le fait que les travailleurs ont tenu à préserver l'outil et à tenter de sauver ce qui pouvait être sauvé, nous continuons à suivre ce dossier et je pense qu'ainsi vous connaissez et le plan financier et le plan social de telle manière qu'un nouvel actionnaire n'est pas aujourd'hui à l'ordre du jour.

M. le Président. **–** La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). **–** Je prends acte de la réponse que le Ministre vient de nous donner. J'ajoute simplement que le fait de n'avoir pas arrêté le travail est un élément à l'honneur des travailleurs et de leurs organisations syndicales. Ils ont choisi de ne pas aggraver la situation, mais ont eu une attitude très constructive dans la recherche de solutions. Les travailleurs qui perdent leur emploi, c'est un problème auquel nous, responsable de la Région wallonne et autres responsables publics et privés, devons nous attaquer.

Cette attitude est observée avec beaucoup d'attention, non seulement par les travailleurs de l'entreprise mais aussi, par l'ensemble des travailleurs qui comprennent la situation à travers un vécu quelque part comparable avec ce qui se passa au niveau des papeteries malmédiennes, nous sommes dans une période où la sécurité d'existence est de plus en plus remise en cause, ce qui pèse évidemment sur l'ensemble des travailleurs et sur l'ensemble de leur perspective professionnelle.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, SUR «LA CONSTRUCTION : 12 % D'OFFRES MALHONNÊTES … »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «la construction : 12 % d'offres malhonnêtes …».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le HIVA (Hooger instituut voor de arbeid) de la KUL (Katholieke Universiteit van Leuven) a mené une enquête dans le secteur de la construction wallonne et flamande.

Selon cette enquête, 12 à 13 % des offres seraient probablement malhonnêtes, émanant pour la Flandre d'entreprises de construction étrangères et des bureaux intérimaires, alors qu'en Wallonie, les firmes reçoivent plus souvent de telles offres de travailleurs belges qui opèrent. Je cite un article de presse du 11 avril dernier dans lequel on dit : *«L'an dernier, dans le secteur de la construction, par exemple, une centaine de travailleurs sont venus de l'Est pour travailler dans des entreprises wallonnes. Au total, 150 travailleurs, surtout des Polonais, ont été engagés en 2006.».* Ce ne sont pas ces 150 travailleurs qui posent le problème en Wallonie.

Les victimes de cette pratique sont les entrepreneurs honnêtes qui doivent se séparer en moyenne de 1,8 à 2,3 emplois par entreprise.

C'est une forme de fraude sociale qui mène à la concurrence déloyale qui, à son tour, pèse sur les prix et sur l'emploi, dans le secteur.

De son côté, l'Université d'Anvers déplore que la fraude soit d'autant plus facile que les réglementations européennes et belges ne sont pas assez contraignantes en ce qui concerne la mise au travail de personnes d'origine étrangère.

Monsieur le Ministre, que faut-il penser de ces informations ?

Les analyses dont la presse fait état correspondent-elles à la réalité du terrain ?

Quelles conclusions politiques en tirez-vous ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Président, Messieurs les Députés, Madame la Députée, je n'ai pas eu connaissance du détail de cette enquête menée par la KUL. Je pense d'ailleurs que vous-même n'en disposez pas de manière complète. En effet, sauf erreur, vos informations proviennent d'un article de presse. *(Réaction de M. Stoffels)*

Ce n'est pas un reproche, c'est simplement pour dire que nous n'avons, ni l'un ni l'autre, les détails pour une lecture tout à fait précise.

Qu'il y ait du travail en noir en Belgique est une certitude, même si la quantification de ce travail – certains experts se lancent très régulièrement dans des analyses – est très difficile à opérer.

En juin 2006, dans le tableau de bord de l'emploi en Wallonie, l'IWEPS évaluait à 1.110.000 l'emploi intérieur wallon **–** il a augmenté depuis – dont 35.000 emplois au noir, élément dont on ne peut en tout cas pas dire qu'il soit fiable.

Il est clair que les rumeurs, éléments, perceptions que nous avons, nous font penser que le problème de la construction est un problème tout à fait réel. Nous travaillons avec la Confédération de la construction wallonne qui se fait l'écho de ces pratiques irrégulières et qui en souffre.

Bien évidemment, ce sont ceux qui respectent les règles qui sont pénalisés par rapport à ceux qui ne les respectent pas. On peut constater que, même sur certains chantiers de l'Union européenne, à Bruxelles, on a, lors de contrôles, constaté qu'un certain nombre de travailleurs étaient irrégulièrement occupés par rapport aux réglementations en vigueur – c'est dire si le problème est prégnant.

Lorsque la Belgique a imposé des restrictions aux frontières (8 États membres concernés dans l'avant-dernière fournée et 2 États membres dans la dernière fournée) lors de l'extension de l'Union européenne, le Gouvernement fédéral avait mis en exergue la nécessité d'accroître le contrôle social au niveau européen sur les flux. Il faut parvenir à empêcher l'utilisation abusive et la fragilité des travailleurs qui viennent de l'Est sur les chantiers des États membres de l'Ouest.

J'ai obtenu du Gouvernement le fait que 10 inspecteurs supplémentaires viennent renforcer les équipes existantes pour lutter contre le travail au noir. J'ai également entamé une réflexion sur la modification du décret du 5 février 1998 relatif à la surveillance et au contrôle des législations relatives à la politique de l'emploi pour permettre un renforcement des pouvoirs des inspecteurs. De même, il est envisagé, en cas d'infractions constatées aux réglementations en matière d'emploi, de permettre dorénavant à la Région de percevoir, elle-même, les amendes administratives en cas d'obstacles à la surveillance de ces inspecteurs.

Je souhaite également que les services d'inspection de la Région wallonne participent, plus étroitement, aux contrôles lancés par le pouvoir fédéral dans le cadre des cellules d'arrondissement judiciaire.

Pour votre information, ces cellules sont organisées dans chaque arrondissement judiciaire et sont composées de différents représentants des services d'inspection sociale fédéraux, des services de police, de l'Auditorat du travail mais aussi de l'Inspection régionale.

Très souvent organisés et coordonnés au départ de ces cellules, des contrôles sont menés de plus en plus fréquemment, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end. Actuellement, ces contrôles visent en particulier le secteur de la construction mais aussi l'Horeca, les *phone shops* et les magasins de nuit.

Outre le renforcement des contrôles sur le terrain, j'ai, dans le cadre des concertations préalables entre l'Autorité fédérale et les Entités fédérées, pris une part active aux discussions qui ont abouti à l'adoption de la Loi-programme du 27 décembre 2006, laquelle a institué un service d'information et de recherche sociale qui remplace le Conseil fédéral de lutte contre la fraude sociale et le travail au noir. Cette loi permet, aujourd'hui, à la Région wallonne d'être représentée tant à l'assemblée générale de ce service qu'au sein d'un groupe restreint d'intervention régionale, lequel doit se réunir au moins une fois par mois.

Cette participation structurelle aux cellules d'arrondissement est évidemment de nature à faciliter l'échange d'informations entre les différents services d'inspection.

En outre, dans le cadre de l'exécution de la loi-programme du 27 décembre 2006, mes services collaborent activement à la constitution d'une base de données relative aux permis de travail, dans le cadre du projet Limosa mis en place par le Fédéral afin de rendre obligatoire la déclaration de toute activité étrangère en Belgique. En contrepartie, la Région bénéficiera d'un accès aux données du cadastre utilisé pour cette base de données, ce qui permettra de mieux connaître l'activité étrangère en Région wallonne et d'augmenter l'efficacité des contrôles.

Enfin, l'accès à la banque-carrefour de la sécurité sociale sera sous peu opérationnel pour mes services, ce qui leur permettra notamment de consulter la Dimona (déclaration immédiate à l'embauche) afin de vérifier, en toute indépendance, très rapidement, et à partir de sources authentiques, les situations éventuelles de travail au noir.

La lutte contre le travail au noir est un combat permanent. Elle doit permettre et la protection des entreprises dans le cadre d'une politique économique équilibrée, mais aussi, et surtout, de permettre de protéger les travailleurs qui travaillent dans des conditions légales, mais aussi tous ceux qui travaillent dans des conditions illégales et qui ne bénéficient pas de protections et des droits auxquels ils peuvent prétendre. C'est une manière de faire de la justice sociale que de lutter contre ce fléau.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je note que le Ministre est très sensible à cette problématique. Je le remercie non seulement pour sa réponse mais pour les mesures, de contrôle qu'il a initiées ou renforcées et mises en place. Je l'encourage à aller plus loin dans ce sens.

Ma question envisageait le secteur de la construction et pas les autres secteurs. Or, vous avez entièrement raison, cette problématique concerne également d'autres secteurs. Il faut coopérer le plus possible avec les secteurs concernés pour protéger les entrepreneurs honnêtes et les travailleurs eux-mêmes.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – En l'absence de M. Wesphael, sa question orale sur «l'état de la sidérurgie carolorégienne» est transformée en question écrite.

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. de LAMOTTE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, SUR «LES INDICATEURS STATISTIQUES DU MARCHÉ DE L'EMPLOI»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «les indicateurs statistiques du marché de l'emploi».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, vous avez précédemment, Monsieur le Ministre, donné en réponse à une question de mon collègue M. Crucke, une série de précisions sur les nouvelles orientations prises par le Gouvernement en matière de statistiques, d'emploi et de chômage.

Ces dispositions ont, depuis lors, reçu un large écho dans la presse début avril et ont trouvé une première concrétisation dans le nouveau document publié par le Forem : *Situation du marché de l'emploi wallon – Statistiques mensuelles,* de mars 2007.

Il faut saluer le souci de transparence tant en termes de données que de sources et de méthodologie. Et ce qui ne gâche rien, les données sont, si l'on excepte le chômage des jeunes de moins de 25 ans, assez encourageantes, ce dont nous nous félicitons.

Ceci dit, l'effort qui vient d'être fait par le Gouvernement, le Forem et l'IWEPS est entaché, si j'ose dire, par le fait qu'un certain nombre de calculs en pourcentage de la population active ne peuvent être considérés comme pleinement significatifs du fait que la référence à la population active se fait – et vous nous avez laissé entendre que vous le regrettiez – sur base de chiffres établis en 2004 à partir de la situation de 2003. Il y a d'ailleurs à ce sujet une question au Ministre-Président sur l'IWEPS.

Vous avez déclaré que le calcul de la population active faisait l'objet d'un groupe de travail rassemblant l'IWEPS, son homologue flamand, les Services publics Emploi et l'Onem. Ce groupe est, dites-vous, occupé, depuis plusieurs mois, à actualiser ce calcul ou cette estimation et à mettre au point une méthodologie commune pour aboutir à des résultats plus rapides.

Pouvez-vous me dire, Monsieur le Ministre, si le Gouvernement a donné des échéances à ce groupe de travail ? Pour quand sont attendues les conclusions de ce groupe ? Quand la méthodologie qu'il aura mise au point pourra-t-elle être rendue opérationnelle ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Députés, il est vrai que nous sommes restés très longtemps avec une population active clichée en 2004, alors que, par contre, les éléments des demandeurs d'emploi ont évolué. Cet élément a perturbé pendant un certain temps les éléments statistiques, ce qui nous a d'ailleurs conduits à ne plus faire de ratio, mais de publier les chiffres nominaux pour ne pas scientifiquement commettre d'erreur.

Le calcul de la population active que réalise annuellement l'IWEPS est basé sur une série de données émanant d'institutions fédérales dont le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, l'Onem, le registre national et l'Inami.

Cet institut, notamment confronté au décompte des travailleurs transfrontaliers, semble cependant avoir pas mal de difficultés à fournir ses données dans un délai court, une situation qui perturbe l'ensemble du calcul et que je regrette, mais sur laquelle je n'ai pas de prise.

Il est à noter cependant que les autres données étant enfin disponibles, et nonobstant ce qui précède, l'IWEPS a entrepris d'estimer la population active relative à l'année 2005 et a communiqué cette information au Forem, ce qui permettra à ce dernier d'utiliser cette information dans ses prochaines productions. Ainsi, à titre d'exemple, le prochain mensuel *Marché de l'Emploi – Chiffres et commentaires*, relatif au mois de mars et qui sortira fin avril 2007, intégrera cette donnée dans le calcul du taux de la demande d'emploi.

L'idéal toutefois est que le calcul de la population active, y compris dans sa dimension régionale, puisse être réalisé sur base d'une méthodologie commune aux institutions fédérales et régionales. C'est notamment ce à quoi s'attache le groupe de travail que vous mentionnez. Celui-ci, initié par l'Onem et le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale rassemble, outre les organismes régionaux que sont le Forem, le VDAB, l'Orbem, l'IWEPS et le Steunpunt WAV, le Bureau du plan, la Banque nationale, l'INS, auxquels devrait dorénavant se joindre la banque carrefour de la Sécurité sociale.

Selon mes informations, le nombre de convives, mais surtout la difficulté de déterminer la population active de la Région bruxelloise – en particulier en raison de la présence d'un nombre important de fonctionnaires européens, de salariés de l'OTAN, etc. – n'a pas encore permis aux spécialistes présents de dégager un accord. À ma connaissance, aucun délai n'a été imposé à ce groupe par quelque autorité politique que ce soit. Dans ce cas-ci, je pourrais dire qu'il ne faut espérer pour entreprendre ni réussir pour persévérer – mais l'objectif autofixé d'aboutir pour le mois de mai, semble compromis.

Toutefois, au niveau régional, c'est surtout la Région bruxelloise qui pose difficulté.

Il est paradoxal de constater que par sondage, le BIT s'approcherait davantage de la réalité ? C'est paradoxal, c'est que la mesure statistique par sondage peut paraître plus réelle et plus proche de la réalité que la mesure quantitative.

M. de Lamotte (cdH). – Au BIT, la masse sondée est très étroite par rapport à la Région wallonne.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – C'est tout le problème… Tout dépend de la méthodologie employée pour la réalisation du sondage. Aux États-Unis, un grand quotidien a demandé à ses lecteurs qui serait président. La première institution de sondage, «Get-up», a réalisé un sondage sur un nombre réduit, mais sur un échantillon représentatif. Qui a eu raison ? C'est Get-up qui a cité Roosevelt et c'est lui qui a été élu contre son homologue républicain.

Cela prouve que les études de sondage peuvent être plus fiables si elles sont faites méthodologiquement. Parce qu'ici, le biais intellectuel est que si nous ne connaissons pas de manière précise la population active, le ratio est totalement perturbé puisque nous n'avons pas toutes les personnes présentes dans la nomenclature statistique.

M. de Lamotte (cdH). – Alors continuons de parler en chiffres absolus et pas en pourcentages.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – C'est pourquoi je dis que les pourcentages sont très particuliers à utiliser et que j'ai voulu – excusez-moi de faire un débat mais comme nous sommes peu nombreux et que cela se passe dans un climat serein – bien expliquer les méthodologies dans ce que j'ai donné au Parlement. Je pense qu'il faut toujours avoir une bonne connaissance méthodologique de ce à quoi on fait référence, et de quoi on parle. Le nombre de demandeurs d'emplois indemnisés ne correspond pas avec les chiffres de la population inactive. Tout cela pour éviter l'utilisation d'une notion pour une autre, car cela devient confus et les citoyens ne comprennent plus alors de quoi on leur parle.

QUESTION ORALE DE M. de LAMOTTE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, SUR «LES MISSIONS RÉGIONALES DE L'EMPLOI»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «les missions régionales de l'emploi».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, dans sa livraison de mars 2007, la revue «CPAS +», organe de la Fédération des CPAS, trace un bilan assez positif de l'évolution entre 2006 et 2007, de sa collaboration avec le Forem.

Néanmoins, cette évaluation est, disons, contrastée concernant le partenariat avec certaines missions régionales pour l'emploi, surtout quand ce partenariat est imposé par le Comité d'accompagnement ou que la mission régionale n'entre pas vraiment dans la logique du projet et n'en assume que ce qui lui convient.

D'autre part, dans son avis A. 851, adopté en février dernier et relatif à la réforme de la Commission consultative d'agrément des missions régionales pour l'Emploi, le CESRW demande que lui soient confiées les missions d'avis sur l'exécution du décret du 11 mars 2004, relatif à l'agrément et au subventionnement des missions régionales pour l'emploi ainsi que l'évaluation du dispositif.

Le CESRW estime encore que la complémentarité des MIRE, au regard des services du Forem et des organismes agréés par le cadre du Dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle, doit être examinée par l'Administration et le Forem.

Ces différents éléments m'amènent à vous demander s'il n'est pas temps d'évaluer le fonctionnement et le rôle spécifique des MIRE et de vérifier si certaines des missions qu'elles exercent ne font pas double emploi avec les actions du Forem, des EFT, des OISP.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous faire part des éléments d'appréciation sur le sujet qui sont en votre possession ?

Le Gouvernement compte-t-il demander au CESRW, qui la lui propose, une évaluation globale du dispositif ?

D'autre part, faut-il vraiment renvoyer à l'Administration et au Forem le soin d'examiner la complémentarité des MIRE avec le Forem et les organismes

agréés dans le cadre du Dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle (DIISP) ? Nous avons sans doute intérêt à clarifier les rôles des divers opérateurs qui ne peuvent être multiples que s'ils sont compétents et ne se font pas concurrence.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, Chers Collègues, je tiens d'abord à rappeler que le rôle des missions régionales pour l'emploi est clairement défini dans le décret du 11 mars 2004.

Les missions régionales pour l'emploi ne sont pas des opérateurs de formation ou de préqualification, comme les EFT et OISP, même si elles s'adressent aux mêmes publics-cibles, particulièrement fragilisés, que sont ces derniers.

Le rôle des missions régionales pour l'Emploi est, d'identifier d'une part, les postes de travail vacants et n'exigeant pas de compétences pointues, d'autre part, des demandeurs d'emploi parmi leurs publics-cibles susceptibles d'occuper ces postes, et enfin, le cas échéant, les opérateurs de formation, les dispositifs d'insertion ou les méthodologies les plus appropriées pour permettre l'adéquation entre ces offres et ces publics. Il ne s'agit donc pas de concurrence mais bien de complémentarité avec les autres acteurs du dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle.

Par ailleurs, l'évaluation 2006 des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre de la convention entre la Région wallonne, le Forem et la Fédération wallonne des CPAS est particulièrement positive – vous l'avez d'ailleurs relevé – et je pense que nous pouvons nous en réjouir, puisque l'objectif de cette convention est de structurer les partenariats entre les CPAS, le Forem et les partenaires de ces derniers afin d'optimiser les possibilités d'insertion dans l'emploi des bénéficiaires des CPAS. Il est toutefois exact qu'un bémol doit être apporté à ce bilan positif en ce qui concerne l'implication des missions régionales pour l'emploi dans les actions menées pour insérer dans l'emploi les bénéficiaires du CPAS. Il s'avère en effet que, même si les bénéficiaires des CPAS constituent une part importante des publics pris en charge par les missions régionales, les partenariats structurels entre celles-ci et les CPAS tardent à se mettre en place de manière généralisée. Plusieurs expériences positives de partenariats avec une MIRE ont néanmoins pu être menées, mais pas de manière générale, depuis la mise en œuvre de la convention-cadre au second semestre 2005. Celles-ci, ainsi que la journée d'étude organisée le 1er février dernier avec l'ensemble des CPAS, des MIRE et des directions régionales du Forem, en permettront, j'en suis persuadé, l'essaimage.

En outre, en réponse à la question qui m'est posée quant à l'évaluation par le CESRW de la mise en œuvre du décret du 11 mars 2004, je tiens à rappeler que cette mission relève, par décret, de la Commission consultative et d'agrément des missions régionales pour l'emploi. Dans le cadre de la réforme de la fonction consultative, le CESRW a formulé l'avis qu'il n'était plus nécessaire de maintenir cette Commission en l'état, puisque cette mission d'évaluation pouvait être assurée par le CESRW lui-même.

J'ai choisi de suivre la proposition du CESRW. Dès que le décret sur la fonction consultative sera d'application, je ne manquerai donc pas de solliciter le CESRW en ce sens.

En attendant, comme je m'y étais engagé lors des débats sur le budget initial 2007, j'ai lancé un appel d'offres dans le cadre d'un marché de services pour l'évaluation externe des missions régionales pour l'emploi. Cette évaluation intègre notamment la complémentarité des missions régionales avec les services du Forem et ceux des autres organismes agréés dans le cadre du Dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle.

Le Lentic a été retenu par le Comité de sélection pour mener cette évaluation dont les résultats sont attendus pour la fin du premier semestre 2007. Il va de soi que je répondrai à la sollicitation du Parlement pour en présenter les résultats.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Ministre, vous avez défini les MIRE dans la structure conceptuelle et évoqué les missions confiées au Lentic et au CESRW. Il peut y avoir une différence entre la définition légale et la pratique qui s'installe. Outre cette marge possible, il peut aussi arriver que des éléments se recouvrent dans le temps.

J'attendrai les conclusions de l'étude d'évaluation et ne manquerai pas de revenir vers vous.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, SUR «LA PRÉSENCE DE RESSORTISSANTS DES DIX NOUVEAUX MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL WALLON»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «la présence de ressortissants des dix nouveaux

membres de l'Union européenne sur le marché du travail wallon».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, je voudrais revenir sur les craintes que certains avaient d'ailleurs largement médiatisées, en mai 2004, lorsque les nouveaux membres de la Communauté européenne ou plutôt les ressortissants de ces pays rentraient dans le marché, avec pour certains, cette crainte de voir une arrivée massive de travailleurs de l'Est.

Les mêmes craintes avaient été émises plutôt vis-à-vis d'autres pays (Espagne-Portugal). Il semblerait qu'ici la crainte soit plus précise. C'est ce qui a d'ailleurs motivé, dans un certain consensus, la Belgique, à l'époque, à ne pas ouvrir le marché. Les fédérations patronales n'étaient pas du tout du même avis et soulignaient déjà qu'il y avait des métiers en pénurie pour lesquels rien ne justifiait ce blocage. Il y a donc eu, un an plus tard, en mai 2006, une ouverture par rapport à ces métiers en pénurie, avec une possibilité d'obtenir les permis de travail dans un délai nettement plus court puisqu'on parle de cinq jours.

Quand on voit les statistiques, du moins celles auxquelles je peux me référer, pour 2006, on ne peut pas dire qu'il y a eu un grand afflux de travailleurs de l'Est – on parle de 148 personnes de l'Est dont 90 % de Polonais. Vous connaissez l'exemple du fameux plombier polonais dont nos amis français ont fait état.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Il y a peu de plombiers.

M. Crucke (MR). – Et je n'ai rien contre les Polonais, étant moi-même d'origine polonaise.

Les chiffres de 2006 sont très raisonnables. Pour 2007, il semble, par rapport aux chiffres actuels, que la tendance s'accélère puisqu'on parle de 115 travailleurs, mais il faut y ajouter l'arrivée de la Roumanie et de la Bulgarie.

Mes questions ne sont absolument pas polémiques. Les chiffres publiés sont-ils vérifiés par votre département ? Quels commentaires vous inspirent ces chiffres ? Peut-on dire qu'il y a corrélation entre les métiers en pénurie et l'arrivée de travailleurs en provenance de l'Est ? Quelles sont les perspectives que l'Administration dégage et les prévisions pour l'avenir ? Comment fonctionne exactement la procédure d'octroi de permis ? Est-elle satisfaisante par rapport aux besoins de l'économie wallonne ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, je tiens d'abord à dire que c'est le Gouvernement fédéral qui arrête la position de restriction à l'ouverture des frontières. Sur base des chiffres que nous avions au niveau de la Région wallonne, j'avais dit que c'était un faux problème. S'il y avait eu un consensus sur l'ouverture au niveau fédéral, je n'aurais pas été déçu. Je considère en effet qu'il vaut mieux des règles claires et transparentes plutôt que dire qu'il y a une interdiction, alors que nous savons que, sur notre territoire, un certain nombre de personnes travaillent au noir.

Partons du cadre dans lequel nous sommes. La Belgique a décidé de mettre en place des mesures transitoires relatives aux travailleurs issus des deux dernières vagues d'élargissement de l'Union européenne et de les assouplir sous certaines conditions, essentiellement pour les métiers dits en pénurie.

Deux États ne sont pas concernés (Chypre et Malte), mais on peut dire que la main-d'œuvre est gigantesque. Pour eux, il n'y a plus de restrictions.

D'autre part, de nombreuses entreprises, principalement dans le secteur de la construction, issues de ces pays et qui occupent des travailleurs étrangers sont sur le territoire de la Région wallonne dans le cadre d'un «détachement pour une prestation de service». Tous les travailleurs occupés par ces entreprises sont dispensés de l'obligation du permis de travail. Mais il faut savoir qu'ils sont, dans ce cadre-là, obligés de respecter la législation locale au niveau social.

Enfin, nombreux sont les ressortissants étrangers qui, de bonne foi ou non, estiment qu'ils sont dispensés de permis de travail. Comme je vous le disais tout à l'heure, certains employeurs belges qui, de bonne foi ou non, pensent qu'ils peuvent occuper les travailleurs ressortissants de ces pays sans demander et obtenir au préalable une autorisation d'occupation.

Les chiffres repris dans les statistiques ne correspondent donc pas à une réalité de terrain. Ils reprennent simplement le nombre des demandes de permis de travail introduites auprès de la Région wallonne. Je pense que cette réserve intellectuelle méritait d'être faite.

Pour information, en 2006, 178 demandes de permis de travail (concernant des métiers en pénurie), pour travailleurs des huit nouveaux États membres ont été introduites – 30 refus ont été notifiés. Sur les 148 permis octroyés (136 à des ressortissants polonais), 98 l'ont été dans le secteur de la construction, 11 dans le travail du bois, 8 dans celui des métaux.

Pour le premier trimestre 2007, il y a eu 134 demandes (19 refus) par rapport à l'ensemble de l'année 2006. On peut donc dire que l'on est quasiment arrivé

aux chiffres de 2006. Parmi les 115 permis octroyés (49 à des ressortissants polonais et 57 à des ressortissants roumains), certains l'ont été dans les secteurs de la construction (49), de la santé (20) ou encore de l'industrie alimentaire (10).

Au vu de ces chiffres, nous pouvons dire que nous sommes loin d'une augmentation substantielle des demandes pour les ressortissants de ces pays par rapport à la situation des années précédentes et que certains attendaient peut-être, voire craignaient.

Concernant la procédure d'octroi, elle fonctionne bien dans la mesure où l'Administration ne doit justement pas faire face à un *rush* de demandes – l'un explique peut-être cela. La réglementation impose que les permis de travail soient délivrés dans les cinq jours ouvrables qui suivent la date de dépôt de la demande si le dossier est réputé complet. Le système mis en place de l'Administration permet de respecter ces délais sans problème.

En ce qui concerne les prévisions, on ne peut se fonder que sur l'extrapolation des chiffres du 1er trimestre 2007, en les multipliant basiquement par quatre pour avoir une estimation des demandes de l'année 2007. Cela n'est peut-être pas très scientifique mais comme le nombre de demandes est relativement constant de mois en mois. Cette formule devrait nous apporter une estimation relativement correcte.

Enfin, voici les chiffres de tous les permis de travail (fonction critique ou non) octroyés pour les ressortissants de certains nouveaux pays adhérents à l'UE (les plus représentatifs).

	2004	2005	2006	Estimation de 2007
Bulgarie	22	30	18	32
Hongrie	13	11	63	20
Pologne	70	78	201	276
Roumanie	91	128	119	320
Slovaquie	13	18	13	24
Tchéquie	13	14	29	20

On constate clairement une augmentation plus importante pour les ressortissants de 2 pays, les Polonais et les Roumains (selon l'estimation). L'ouverture aux Roumains et Bulgares modifie donc quelque peu la donne, principalement pour les Roumains, qui est un pays francophile. Cela reste, à l'échelle de la Wallonie, relativement modéré.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je voudrais d'abord remercier M. le Ministre pour la clarté de sa réponse.

Je partage deux de ses réflexions.

Il faut effectivement, et avant tout, des règles claires et transparentes. D'autre part, je perçois une différence entre les chiffres, dont on a connaissance, et la réalité de terrain. C'est tout aussi vrai par rapport à des situations connues en Belgique. Il n'empêche que votre première réflexion prime. C'est un dossier dans lequel il ne faut pas jouer avec des sentiments de crainte et d'appréhension par rapport à une évolution voulue, à savoir l'existence européenne. Comme l'ont fait les Anglais, lorsqu'on clarifie dès le départ, on maîtrise mieux certains flux, en tout cas, on les gère nettement mieux et on peut travailler sur des bases plus fiables.

QUESTION ORALE DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, SUR «L'OBTENTION D'UNE ÉTUDE CONCERNANT LES IMPLANTATIONS COMMERCIALES EN WALLONIE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «l'obtention d'une étude concernant les implantations commerciales en Wallonie».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, récemment, un article du *Vif l'Express*, faisait écho de pratiques en cours dans le secteur des implantations commerciales en Belgique. Le titre de cet article est «ils bradent nos villes.».

Il y était fait allusion à une étude en votre possession depuis plusieurs mois. Cette étude mettrait en avant l'absence problématique d'un outil stratégique de développement commercial. Ce vide juridique, cette absence de réglementation laisse libre cours aux promoteurs immobiliers. La concurrence malsaine entre villes et sous-régions qui découle de cette situation nous interpelle fortement.

Depuis la disparition de la loi «Cadenas» en 2004, remplacée par la loi «Ikéa», les autorités communales ont la compétence de donner le feu vert aux promoteurs immobiliers. Le Comité de fonctionnaires fédéraux, chargé précédemment de marquer son accord, n'a plus qu'un rôle consultatif. Cependant, ces autorités communales sont souvent fort dépourvues pour

étudier les propositions d'implantations commerciales. La tentation est grande de céder aux promesses de créations d'emplois, sans compter la menace de voir s'implanter un centre commercial dans une ville voisine. J'ajouterai que, parfois, ils ont les compétences mais n'ont pas la distance nécessaire. Ce n'est pas uniquement une question de savoir mais une question de positionnement.

L'objectif des promoteurs reste clairement d'investir afin de dégager des bénéfices pour ses actionnaires dans un délai très court. Les villes n'ont, dès lors, aucune garantie quant à la viabilité à long terme de tels projets et le risque de voir apparaître, dans quelques années, des friches de grands magasins, est bien réel. Nous vivons le cas sur Eupen.

Vu l'ampleur que prend ce dossier, vu le nombre de projets de centres commerciaux prévus en Wallonie – il n'y aurait pas moins d'un million de mètres carrés de projets commerciaux sur l'ensemble de la Belgique dont environ 600.000 m^2 en Wallonie –, vu la publicité faite autour de cette étude, afin que se lève un peu le voile sur de telles pratiques, et dans un souci de bonne gouvernance, nous vous demandons instamment que soit faite toute la clarté autour de cette étude.

Il y a lieu de réagir au plus vite à ces pratiques de développement commercial afin de réguler l'offre et de mettre fin à cette surenchère de projets gratuits – cela ne veut pas dire «pas de projets».

Monsieur le Ministre, êtes-vous en possession de cette étude ? Si oui, quelle en est la teneur ? Quelles sont les conclusions qui s'en dégagent ? Quelles suites comptez-vous lui donner et dans quels délais ?

Monsieur le Ministre pourrait-il me faire l'état de sa réflexion à ce sujet ? Enfin, Monsieur le Ministre, comptez-vous la faire partager aux membres du Parlement wallon ? J'en serai très heureuse.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Président, Madame la Députée, chers Collègues, je dirai que l'article mentionné, qui se fait l'écho de certains dossiers implantés en Région wallonne, est sans lien avec son titre. L'article fait globalement allusion à un certain nombre de dossiers à trois ou quatre endroits de la Wallonie qui, pour la plupart, sont antérieurs à la modification de la loi «Cadenas».

Le document en ma possession, intitulé «Synthèse de l'offre commerciale en Région wallonne», moins qu'une étude, est plutôt un cliché instantané des projets commerciaux connus par le consultant. Il fait suite à l'émergence, partout en Wallonie, de projets, qui, de manière spontanée, s'ils étaient tous réalisés, auraient fait en sorte de mutliplier – il faut clairement dire qu'ils ne seront pas tous réalisés, loin de là – par plus de deux le nombre de mètres carrés de surfaces commerciales dans notre Région. Cela est évidemment interpellant.

Je rappelle que tant la loi «Cadenas» que la loi de 2004 sont de lois fédérales, ce n'est pas la Région wallonne qui a pris une réglementation. Je n'ai donc pas la capacité juridique de réparer les dégâts que ces législations ont provoquée en matière d'aménagement du territoire. Je pense que dans un aménagement du territoire – même si c'est de la compétence de mon collègue, mais cela a un impact économique, ce qui est de la mienne –, nous devons avoir une vision à long terme de l'utilisation du sol et que l'implantation d'un centre commercial a évidemment des impacts économiques à long terme. D'où ma volonté d'envisager une réforme de cette loi, et c'est la raison pour laquelle j'ai, avec la titulaire du dossier au niveau fédéral, ma collègue, Mme Laruelle, mis en place un groupe de travail afin de réajuster les éléments qui permettraient de mieux organiser le fonctionnement des choses. Vous avez fait part d'un certain nombre d'éléments que je peux d'ailleurs suivre pour certains.

Aujourd'hui, nous constatons que l'application de la loi de 2004 sur le terrain est insatisfaisante et doit être améliorée dans le cadre du développement durable du sol, du commerce et de l'activité économique dans notre Région.

Je pense également qu'il conviendrait qu'au sein des négociations du futur Gouvernement fédéral, ce point soit réexaminé. Il paraît que, dans l'intérêt de nos communes, du développement économique harmonieux et du développement durable, nous devons particulièrement être attentifs à comment, où et avec quel volume il faut accepter des projets de développement de centres commerciaux.

Nous pourrions faire en sorte que le document que j'ai demandé nous permette de faire un projet-pilote. Il s'agit de mettre en place un outil informatique d'aide à la décision qui assurerait la mise en œuvre toutes les synergies possibles. Les communes pourront ainsi objectiver leurs décisions d'octroi ou de refus d'implantations commerciales sur base de données objectives.

Cet outil sera discuté avec les acteurs principaux au sein d'un Observatoire du commerce dont les réflexions me permettront de me positionner sur l'opportunité de créer un schéma de développement régional – cela en collaboration avec mon collègue le Ministre Antoine –, à l'identique de celui qui existe déjà à Bruxelles. La problématique de cette dernière, bien que Région, n'est cependant pas aisément transposable à la dimension du territoire de la

Région wallonne. La Région Bruxelles-Capitale n'a pas les mêmes caractéristiques et on ne peut donc pas simplement décalquer une situation sur l'autre.

Enfin, au-delà de l'outil pratique, il sera toujours important que la législation joue correctement son rôle de régulation devant la profusion de projets annoncés. Il ne faudrait pas qu'à terme, nous soyons confrontés, à l'instar de sites industriels désaffectés, à devoir gérer des sites commerciaux désaffectés. Pour moi, c'est donc une préoccupation très importante.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Ministre, je voudrais tout d'abord vous dire que je suis satisfaite de votre réponse et je soutiens votre volonté de porter plus haut le débat.

Il y a lieu de penser à une gestion parcimonieuse du sol et à l'intégration bien réfléchie des commerces dans un centre-ville, mais le tout avec une ambition assez forte.

Je me permets néanmoins de poser la question du temps. Vous avez donné un délai dans le cadre de la nouvelle négociation fédérale.

Qu'en est-il de la gestion des projets en cours ?

Je suis confrontée de façon pragmatique à un projet qui se met en place à Verviers. Pour l'instant, l'étape de consultation populaire suit son cours. Mais je peux vous dire que la réflexion économique par rapport à la taille manque cruellement car jusqu'ici les études d'incidences sont clairement gérées par celui qui va mettre les fonds. On manque donc un peu de recul.

Comment peut-on, en attendant cette réflexion bien construite, gérer des projets qui sont en cours ?

Une réflexion «à petits pas» est-elle possible ? Je souhaiterais que votre réflexion fasse partie d'une publication ou d'une communication qui conduit à une réflexion générale.

Vous avez travaillé avec le Ministre Antoine, c'est très bien, mais il y a aussi les fonctionnaires délégués qui sont confrontés et esseulés face à des choix qu'ils devront prendre. Je vous demande de communiquer votre réflexion et de mettre éventuellement en place un calendrier pour la mise en œuvre de ces «petits pas».

M. le Président. – Ceci clôture nos travaux. Je vous remercie et vous souhaite un bon appétit.

La séance est levée.

– La séance est levée à 12 heures 59 minutes.

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

Arcelor	Arbed – Aceralia – Usinor
BIT	Bureau international du Travail
CBC	Convention sur le brevet communautaire
CDC	Centre de compétences
CEFA	Centre de Formation en alternance
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CESS	Certificat d'études secondaires supérieures
CSTC	Centre scientifique et technique de la Construction
CTA	Centre de Technologies avancées
DGRNE	Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
DGTRE	Direction générale des Technologies, de la Recherche et de l'Énergie
DIISP	Dispositif intégré d'Insertion socioprofessionnelle
EFT/OISP	Entreprise de formation par le travail/Organisation d'insertion socioprofessionnelle
Forem	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FSE	Fonds social européen
GRE	Groupement de redéploiement économique
GSM	Système global pour Communications mobiles
IFAPME	Institut wallon de Formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises
Inami	Institut national d'Assurance Maladie-Invalidité
INS	Institut national de Statistique
IWEPS	Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique
KUL	Katholiek Universiteit Leuven
MIRE	Mission interministérielle recherche-expérimentation
OISP	Organisme d'Insertion socioprofessionnelle
PEB	Performance énergétique des Bâtiments
SIRS	Service d'Information et de Recherche sociale
Sogepa	Société wallonne de gestion de Participations
SPF	Service public fédéral
SPI	Société provinciale d'industrialisation
Ulcos	Ultra light CO_2 Steelmaking
ULg	Université de Liège
VDAB	Vlaams Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsleiding